

CARPADD

Centre africain de recherche pour la paix et le développement durable

► *Note d'analyses sociologiques, N°13, Août 2019*

www.carpadd.com

► De la défense populaire au Cameroun

Repères historiques, appropriations actuelles et défis futurs

● FRANÇOIS XAVIER NOAH EDZIMBI

Doctorant en Science Politique à l'Université de Yaoundé II
Consultant en Développement et gouvernance locale
Chercheur au Centre Africain d'Etudes Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du Développement-CAPED,
Assistant de programmes à ALTER EGO (ONG)
xnoah05@gmail.com

Pour citer ce texte :

Noah Edzimbi, François Xavier, « De la défense populaire au Cameroun : repères historiques, appropriations actuelles et défis futurs. », *Note d'analyses sociopolitiques*, N° 13, 12 août 2019, CARPADD, Montréal.



Le **CARPADD** est un organisme indépendant qui a pour vocation de favoriser la recherche, la formation et le transfert des connaissances dans les domaines de la paix, de l'aménagement, du développement durable, des migrations, des crises et conflits, de l'autonomisation des communautés, etc.

203-2370 Rue Gold, Montréal, Québec, Canada, H4M 1S4 | Tél: (514) 559-3020 | contact@carpadd.com

Résumé

Depuis la fin de la guerre froide, on note une dissémination de nouvelles formes de guerres qui renforcent le sentiment d'insécurité dans la plupart des pays et des régions du monde. La sécurité apparaît dès lors comme une quête de tous les instants dans un contexte où les menaces, autant que les acteurs de la menace, se sont multipliées. Au Cameroun, il existe une « policarisation » des missions de défense et une « militarisation » des missions de police dans le but de s'adapter aux guerres probables. Cela informe sur les difficultés de l'État à anticiper les défis sécuritaires et à identifier périodiquement les nouvelles problématiques susceptibles d'entrer dans le champ de la défense et de la sécurité. En s'appuyant sur une approche stratégique et sur la théorie des politiques publiques, cet article traite de la défense populaire dans la stratégie de défense du Cameroun. Il revient sur ses fondements idéologiques et historiques, précise ses appropriations actuelles et envisage ses défis à venir. La finalité est d'interroger la pertinence de cette stratégie opérationnelle dans les politiques publiques de défense et de questionner sa compatibilité avec les nouvelles menaces sécuritaires auxquelles fait face le Cameroun.

Mots clés : défense populaire, Cameroun, politique de défense et de sécurité

Introduction

La fin de la guerre froide a modifié les équilibres stratégiques et a rendu improbables les guerres interétatiques. Au même moment, les guerres civiles ou intra étatiques se sont accrues en multipliant les risques d'affrontements¹. La sécurité et la défense constituent des défis majeurs du XXI^e siècle pour l'Afrique, marqué par une recrudescence du terrorisme, des conflits et des malaises sociaux². Le 11 septembre 2001 a été l'un des grands tournants des politiques de défense et de sécurité, dans la mesure où il a permis à chaque gouvernement d'intégrer la possibilité de la menace terroriste sur son territoire³. Bien plus, tout État africain doit-il concevoir une politique de défense et de sécurité lui permettant de résoudre ces préoccupations⁴. Les pays d'Afrique subsaharienne se caractérisent, entre autres, par une faiblesse du système politique, décelée dans leur incapacité à réaliser les objectifs principaux d'un État à savoir : la cohésion sociale, l'intégrité politique et la continuité politique⁵ entraînant un ralentissement du processus de régionalisation⁶ et faisant apparaître un complexe régional de sécurité⁷. Aussi, subissent-ils des ruptures/surprises stratégiques⁸ les conduisant continuellement à solliciter l'aide des puissances étrangères. Au lendemain de l'accession du Cameroun à l'indépendance, les autorités du jeune État choisissent comme option stratégique, la défense populaire. Retenue comme concept⁹ d'emploi des forces sous l'ère du régime Ahidjo ; le président Biya, bien qu'ayant mis en place une armée professionnelle, reconnaît maintes fois l'importance des rapports fusionnels

1. E. C., Messinga, « Les forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée « de garde » vers une armée « d'avant-garde », 1960-2010, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2010-2011, pp. 33-154.

2. M., Randriamanpianina, « Sécurité et défense : nouveaux défis, nouveaux acteurs », *Friedrich-Ebert-Stiftung*, 2009, p. 5, sur http://defense.ac-montpellier.fr/pdf/cerclé/politique_defense.pdf, article consulté le 31/01/18.

3. *Ibid.*, pp. 23-24.

4. T., Mwayila et B., Mayele, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris/Dakar, Editions Présence Africaine, juillet 1989, p. 14.

5. A., Meyer, « L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'États faibles : l'exemple de quatre États centrafricains », Thèse de Doctorat en Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Paris, École doctorale de Sciences Po, 2013, p. 136.

6. Le régionalisme est le fait que des acteurs issus de cadres nationaux différents intensifient les relations et les contacts entre eux en franchissant les frontières nationales. Le régionalisme se réfère à la dimension théorique et conceptuelle. D'un autre côté, la régionalisation quant à elle se rapporte à la dimension pratique et désigne ainsi le processus même ainsi que les activités et les dynamiques qui y sont liées.

7. L., Koungou, *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2015, pp. 25-26.

8. Une surprise stratégique est une évolution/un événement inattendu, par sa nature et son ampleur, qui modifie et infléchit les données de la sécurité d'un État. Une rupture stratégique, quant à elle, survient lorsque certains événements entraînent une transformation radicale des fondements de la sécurité d'un État pouvant remettre en cause sa souveraineté et sa stabilité.

9. Pour plus de développement, lire à ce sujet Général G. Bezacier, « Éditorial », *Doctrines, La synergie doctrine, enseignement, formation*, 2004, n° 02, p. 3 ; Général G. Bezacier, « Je ne croyais pas devoir le faire, mais... », *Doctrines, La synergie doctrine, enseignement, formation*, 2004, n° 02, pp. 4-5 ; Colonel F., Amélineau, « Doctrine et enseignement : le cours supérieur d'état-major », *Doctrines, La synergie doctrine, enseignement, formation*, 2004, n° 02, p. 9.

qui devraient exister entre l'armée et la nation¹⁰ pour la préservation d'intérêts nationaux¹¹. Toutefois, un récent article d'Ernest-Marie Mbonda titrait : « Pourquoi le Cameroun se déchire-t-il ?¹² ». Il faisait référence, en plus des difficultés socioéconomiques que subit le pays, au conflit sociopolitique qui oppose le pouvoir de Yaoundé aux sécessionnistes des régions du Nord-ouest et Sud-ouest. Sous-jacentes durant plusieurs années, ces revendications dites « anglophones » furent exacerbées par le vent de démocratisation des années 1980, et portent essentiellement sur le refus d'une « francisation » du système judiciaire, éducatif et le non-respect des droits de la minorité anglophone par la majorité francophone¹³. La stratégie de défense et de riposte armée utilisée face à ces sécessionnistes, ainsi que les techniques contre-insurrectionnelles employées peu de temps avant contre Boko Haram dans la partie septentrionale ont alors renouvelé la question du recours à la défense populaire en situation de guerre au Cameroun. De là, l'intérêt est de questionner plus globalement la manière dont la politique de défense camerounaise appréhende les divers enjeux insécuritaires post-guerre froide. Mieux, le logiciel sécuritaire étatique, dont la matrice programmatique est fondée sur la neutralisation de l'ennemi intérieur, intègre-t-il les nouvelles menaces et les guerres probables ? Dans un monde peu prévisible, l'objectif de cet article est d'emmener les autorités politiques, à partir des faiblesses observées dans l'usage de la technique de défense populaire, à penser à sa reconstruction, en s'appuyant sur un outil souple de déclassement précoce de menaces, dans le but de mieux allier la sécurité publique, la protection des entreprises et la sécurité environnementale. L'hypothèse qui se dégage est la suivante : héritière de la doctrine de la guerre révolutionnaire (DGR) et institutionnalisée par les régimes Ahidjo et Biya, la défense populaire intègre moins bien les guerres nouvelles qui caractérisent le monde post-guerre froide, elle arrive dès lors à cerner et à s'adapter aux ruptures/surprises stratégiques de manière limitée. Suggérant la contribution des populations à la défense, par leur apport au renseignement, celle-ci n'est en effet qu'une des composantes de la défense civile qui, avec la défense militaire et la défense économique, est une des trois modalités de la politique de défense et de sécurité camerounaise. En s'appuyant sur une approche stratégique, sur les théories du « post-colonial studies » et le réalisme défensif, l'axe d'analyse présente premièrement la défense populaire, une modalité de défense prise pour une politique de défense et de sécurité (I) et, deuxièmement, propose des pistes de réflexion pour une adaptation et une amélioration de cette dernière, dans le but de cerner les guerres probables¹⁴ qui touchent le Cameroun (II).

La défense populaire au Cameroun : outil et modalité d'une politique de défense et de sécurité contingente

Les fondements de la défense populaire se trouvent dans la guerre révolutionnaire menée dans l'empire colonial français. De son statut de territoire sous mandat, le Cameroun est passé, après la deuxième guerre mondiale, sous la tutelle franco-britannique. Le « Plan Raisonnable » qui est un ensemble de dispositions fixant des objectifs de défense, a été conçu par les autorités françaises pour le compte du Cameroun et est destiné à participer de la réactualisation du projet géostratégique français au Cameroun¹⁵. Si, dans l'ensemble, la défense populaire constitue une modalité d'action militaire, elle révèle de nombreuses limites, tant sur les plans stratégique (A) qu'opérationnel (B).

La défense populaire : structuration d'une modalité de défense par l'État du Cameroun

Le concept de défense populaire pourrait se définir comme l'ensemble des voies et moyens qu'un groupe humain ou un État établit et organise dans le but de contrecarrer d'éventuelles menaces, parmi

10. F. X., Noah Edzambi, « La défense populaire et la lutte contre les nouvelles menaces au Cameroun : contribution à la formation d'une culture stratégique et à l'étude d'une logique sécuritaire globale après 2001 », Thèse de Doctorat en science politique, option Stratégie-Défense, Université de Yaoundé II, en attente de soutenance.

11. J., Victor et D.-S., Carolina, « L'intérêt national-facteur déterminant des priorités stratégiques de la République de Moldova », *Studii Europene* (2014), 2, pp. 105-121, http://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/41894/ssoar-studeuropene-2014-2-2juc_et_al-Linternet_national_facteur_determinant.pfd?sequence ; P., Cardot, « De la définition et de la défense des intérêts nationaux (première partie) », in *Regards Citoyen*, <http://regards-citoyens.over-blog.com/article-de-l-interet-national-109057769.html>, articles consultés le 01/03/2018.

12. Article paru dans *The Conversation* : <https://theconversation.com/pourquoi-le-cameroun-se-dechire-t-il-91443>. Site consulté le 29/06/2019.

13. K., Ramondy, « L'ONU : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales* 2018/3 (n° 175), pp. 109-122.

14. Général V., Desportes, *La guerre probable. Penser autrement*, Éditions Economica, Paris, 2007, 150p.

15. L., Koungou, *Op. cit.*, p. 43.

lesquelles la guerre. Le Cameroun fait le choix de la défense populaire comme doctrine sécuritaire et théorie de l'emploi des forces au lendemain de l'indépendance¹⁶. La formation d'une entité militaire camerounaise a été définie dans le cadre du « Plan Raisonnable¹⁷ ». Ce dernier fut élaboré par les autorités françaises en 1959, en rapport avec le projet d'indépendance à venir, mais surtout face à la rébellion de l'UPC¹⁸. Le préambule du décret n° 75/700 du 6 novembre 1975 portant règlement de discipline générale dans les forces armées, vient clarifier et justifier, après l'explication donnée par le président Ahidjo lors de son discours du 15 août 1970, les raisons d'une participation de toute la nation à la défense du pays. En plus d'être l'émanation de la politique déclaratoire des autorités politiques, la défense populaire est aussi renforcée par un ensemble de textes juridiques. Il s'agit d'un agrégat de mesures législatives et réglementaires¹⁹. L'objectif de la défense populaire est de décupler les forces que le pays lance dans la bataille décisive²⁰, elle est l'expression de la combinaison des efforts et des actions menées concomitamment par les forces régulières et la population. C'est également la participation du peuple tout entier²¹ à l'effort de défense en vue de s'opposer par tous les moyens à l'invasion du sanctuaire national comme le prévoit le préambule de la Loi constitutionnelle de 1996²².

La dimension stratégique d'une politique de défense et de sécurité porte sur l'analyse du contexte géostratégique et la définition de l'ambition nationale du pays au sein de l'environnement international. C'est le niveau « *auquel un État, ou un groupe d'États, fixe des objectifs de sécurité à l'échelon national ou multinational et déploie des ressources nationales, civiles, économiques et notamment militaires, pour les atteindre*²³ ». Elle permet de définir les principes de la politique de défense et de sécurité du pays, les objectifs stratégiques à atteindre afin de parer aux risques et aux menaces mis en évidence, et élaborer la posture stratégique de l'État. Le volet stratégique propose une analyse prospective des transformations susceptibles d'affecter le contexte stratégique à court, moyen et long terme ; une analyse prospective des mutations futures du contexte stratégique immédiat, régional et international. Les objectifs stratégiques concernent la sécurité tant intérieure qu'extérieure du pays, et se définissent au regard des risques et des menaces mis à jour en amont par le diagnostic stratégique²⁴.

Les intérêts fondamentaux d'une entité étatique se subdivisent en trois axes à savoir : les intérêts vitaux, les intérêts stratégiques et enfin, les intérêts de puissance. Au Cameroun, le concept d'intérêt national n'est pas concrètement défini. L'indépendance juridique du Cameroun n'a pas entraîné son émancipation²⁵ politique et stratégique, comme le démontre l'importante marge de manœuvre qu'il concède à ses partenaires étrangers dans la définition, voire la mise en application de ses politiques aussi bien intérieures qu'extérieures. S'étant construit une « idée de grandeur de la France²⁶ », le général De Gaulle, conscient des faiblesses qui caractérisaient son pays au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, trouva vital d'adapter le cadre de pensée stratégique français durant la décolonisation sur « l'indépendance-coopération²⁷ » car, pour lui, en Afrique, « *si nous voulons que tout reste tel que c'est, il faut que tout change*²⁸ ». Afin de préserver ses intérêts de puissance, la France accordera

16. R., Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun: les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986, 414p.

17. Le « Plan Raisonnable », conçu par les autorités françaises, est un ensemble de dispositions qui fixe les objectifs de défense et de sécurité pour le Cameroun durant les années d'indépendances en Afrique subsaharienne. Pour plus de développement, lire à ce sujet L., Koungou, *Op. cit.*, p. 43.

18. *Ibid.*, p. 59.

19. Pour plus de développements sur lesdits textes juridiques, se référer à F. X., Noah Edzimbi, « La défense populaire et la lutte contre les nouvelles menaces au Cameroun : contribution à la formation d'une culture stratégique et à l'étude d'une logique sécuritaire globale après 2001 », Thèse de Doctorat en science politique, option Stratégie-Défense, Université de Yaoundé II, en attente de soutenance.

20. V., Hameni Bieleu, *Op. cit.*, p. 185.

21. À la notion de peuple tout entier, Mao Tse Toung substitue la notion de masse populaire plus adaptée à une vision communiste. D'après l'idéologue, « *cela signifie unir la classe ouvrière, la petite bourgeoisie urbaine et la bourgeoisie nationale en vue de former un front uni.* »

22. Lire à ce sujet la disposition de la Constitution de la République du Cameroun.

23. Voir, « Quelques rappels utiles en matière de stratégie, « opératique » et tactique... », *Doctrine, Revue d'études générales, Stratégie, « opératique » et tactique : la place des forces terrestres*, n° 7, décembre 2005, p. 8.

24. O., De France, N., Witney, *Etude comparative des livres blancs de 27 Etats membres de l'Union européenne : Pour la définition du cadre européen*, IRESEM, Paris, pp. 37-38.

25. A., Fogue Tedom, « De la problématique du financement de l'Union Africaine (UA) à l'évaluation du désir de puissance de l'Afrique », *Dialectique des intelligences*, n° 004/2017, p. 7.

26. A., Vassallo, « Parcours thématique. De Gaulle et l'Afrique noire », <http://fresques.ina.fr/degaulle/parcours/0006/de-gaulle-et-l-afrique-noire.html>, consulté le 17/06/2019.

27. *Ibid.*, l'indépendance-coopération est un système de coopération entre États souverains, mais ayant pour but d'imposer l'influence de la France en Afrique dans les domaines politique, militaire, économique, financier et monétaire, judiciaire, technique et culturel, permettant à la France de conserver une influence majeure sur ses anciennes colonies.

28. Giuseppe Tomasi di Lampedusa, *Le Guépard*, Paris, Seuil, 2007, p. 32.

ainsi l'indépendance à des élites africaines qui la réclamaient le moins, après avoir éliminé politiquement et militairement ceux qui l'exigeaient avec le plus d'intransigeance²⁹. Dès lors, le pré carré³⁰ français consistera en un dispositif sécuritaire défensif où les fortifications sont remplacées par des outils de surveillance des responsables politiques, économiques, des territoires et des populations. L'objectif est de « *surveiller, intervenir et punir, toute force contraire à la préservation et à la sauvegarde du giron stratégique français*³¹ ». Tel en est jusqu'ici le cas pour le Cameroun, où les autorités politiques font preuve d'extraversion stratégique³².

La défense populaire, qui suggère la contribution des populations à la défense par leur apport au renseignement, n'est qu'une des composantes de la défense civile qui, avec la défense militaire et la défense économique, est une des trois (03) modalités de la politique de défense et de sécurité. Aucune armée moderne ne la restreint plus au seul champ militaire ; la défense étant dorénavant associée à la sécurité nationale. La sécurité nationale forme un tout à plusieurs éléments : défense nationale, sécurité de l'État, sécurité des personnes et des biens. La défense civile vise à assurer la protection des personnes et des biens, à maintenir l'ordre public et à préserver la continuité de l'action gouvernementale. Elle sert de base à la sécurité intérieure qui, elle, a pour objet d'assurer la protection permanente des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national ; de veiller à la sûreté des institutions de l'État ; de veiller au respect des lois et au maintien de la paix et de l'ordre publics³³. Le président de la République est la clef de voûte de la défense et de la sécurité de l'État camerounais. Dans son premier chapitre, la Constitution du 18 janvier 1996 le consacre comme « *le chef des Forces armées* » dans l'article 8 alinéa 2. Selon des études menées³⁴, la défense civile se réduit à la protection d'autorités étatiques et au collectif bureaucratique-présidentiel. La défense économique est l'ensemble des voies et moyens que l'État met en place pour prévenir, protéger et défendre les activités qui ont une importance vitale, voire stratégique pour sa défense et sa sécurité. Ce sont des activités liées à un ou des établissements, ouvrages, installations dont le dommage, l'indisponibilité, la destruction par suite d'un acte de malveillance, de sabotage ou de terrorisme risquent directement ou indirectement d'obérer gravement le potentiel de guerre ou économique, la sécurité ou la capacité de la survie de la nation³⁵. La signature et la ratification, le 22 juillet 2014, des Accords de Partenariats Économiques (APE) entre le Cameroun et l'Union Européenne expriment la difficulté qu'ont les autorités camerounaises à cerner des enjeux économiques qui structurent les relations internationales à l'ère post guerre froide. En effet, la compétitivité escomptée à travers les APE, telle que l'affirme le ministre Yaouba Abdoulaye³⁶, s'obtient par une vigoureuse politique industrielle nationale et non à partir des accords économiques avec les partenaires étrangers. Une politique industrielle nationale, mieux la défense économique, débute par le désir de puissance qui habite un Etat, et les moyens politique et stratégique qu'il se donne pour la construction d'un tissu industrialo-économique compétitif, qu'il soit militaire ou civil. Par la suite, l'appropriation des savoirs et des technologies scientifiques étrangers, pour le renforcement du patrimoine culturel, scientifique et technologique de l'État est un impératif pour plus de compétitivité. La place de la Recherche-Développement (R&D) est ici vitale, pour consolider l'ensemble du tissu industriel. Enfin, l'établissement d'une ossature juridique, pour la protection dudit patrimoine, est nécessaire. Il se dégage ainsi de l'explication du ministre que le Cameroun, contrairement à ce qu'enseigne la stratégie, n'a pas évalué avec précision et avant la conclusion de l'APE, l'asymétrie de la compétition économique et industrielle³⁷.

29. R., Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique?* Paris, Éditions Agone, 2009, pp. 31-32.

30. Un pré carré est une zone d'influence politico-économique et culturelle, composée d'un ou de plusieurs pays, et généralement acquise à une puissance étrangère. Il s'agit en ce qui est de la France, des anciennes colonies répertoriées dans les ex-AEF et AOF.

31. J.-P., Bat, *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, « folio histoire », 2012, p. 96.

32. A., Fogue Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan 2008, 419p.

33. Voir, « Stratégie nationale de la sécurité intérieure du Burkina Faso », Mémoire anonyme, p. 8, consulté sur www.google.com le 10/03/2018.

34. H. De M., Heungoup, « Le BIR et la GP dans la politique de défense et de sécurité du Cameroun. Socioanalyse du rôle présidentiel des concepts stratégiques et d'emploi des forces », Mémoire en Science politique à l'Université catholique d'Afrique centrale, 2012-2013 et A., Fogue Tedom, *Cameroun : sortir le renseignement du maintien de l'ordre politique. En faire un outil stratégique*, Yaoundé, Les Éditions du Schabel, 2017, 471p.

35. V., Hameni Bieleu, *Politique de défense et sécurité nationale du Cameroun*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2012, p. 239.

36. Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINDEL/MINEPAT), ce dernier a tenté, pour sa part, de justifier la décision présidentielle de conclure les APE, en soutenant que « grâce aux APE, on va désormais importer les équipements à moindre coût. La matière première étant déjà disponible en quantité, notre économie va pouvoir développer davantage le secteur secondaire, pourvoyeur de nombreux emplois. Et en misant sur la qualité, on va être compétitif sur le marché local et exporter massivement vers l'UE ». F., Bahane N., « Cameroun, entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Économique d'étape. Le gouvernement explique », *Cameroon Tribune*, 22/08/2016, <http://www.camerpost.com/cameroun-entree-vigueur-de-l-ape-detape-gouvernement-explique/>, consulté le 21/04/2018.

37. F. X., Noah Edzimbi, *Op. cit.*

La stratégie générale militaire est définie comme la conception, la mise sur pied, l'organisation et mise en œuvre des moyens militaires en vue d'atteindre les objectifs définis par le projet politique national ou multinational, dans le cadre d'une stratégie globale de sécurité³⁸. Ce niveau s'intéresse en particulier à la préparation et à la conduite de la guerre par les institutions républicaines. La stratégie générale militaire fait appel à un concept d'emploi des forces (CEF) et à une doctrine d'emploi des forces (DEF). Pour conduire à bien leurs missions, les forces armées doivent disposer d'un concept d'emploi des forces (CEF), fondement du corpus doctrinal inter-armé, qui constitue la déclinaison militaire des orientations de la politique de défense et de sécurité³⁹. À partir d'un objectif politique, voire stratégique, le concept fixe les objectifs à atteindre par les forces armées et les oriente sur les capacités à détenir (capacité signifiant systèmes et organisation générale) et le cadre d'engagement (national, multinational, interarmées, risques, menaces). Il oriente l'organisation des forces armées face aux risques et menaces du moment⁴⁰. Quoiqu'il dispose d'une géographie sécuritaire, structurée par un commandement militaire territorial, le Cameroun trouve une difficulté à arrimer son concept d'emploi des forces aux nouvelles formes de menaces, ce qui conduit à une efficacité limitée de ses forces armées dans une approche globale⁴¹ de manœuvres interarmées. Ainsi, au lieu de construire des forces armées dotées de socles doctrinaux, seules susceptibles de favoriser l'émergence d'un environnement libre et pacifique, les régimes camerounais privilégient la « sécuritisation⁴² » de leurs intérêts, ce qui entraîne des effets dévastateurs pour la paix. Dans sa conception et dans sa mise en application, cette politique a, dès les premières années de l'indépendance camerounaise, été l'œuvre aussi bien des responsables politiques que des puissances occidentales⁴³. Dans l'objectif d'apporter une solution à ce déficit doctrinal et conceptuel, les forces armées camerounaises entretiennent des relations avec des puissances étrangères, à l'exemple des Etats-Unis et de la France. Ayant adopté l'attitude de passifs stratégiques⁴⁴, les autorités politiques et militaires camerounaises acceptent une domination militaire étrangère ; ce qui conduit celles-ci à pratiquer une « diplomatie militaire de créneau », c'est-à-dire une diplomatie qui intervient en complémentarité sur les dossiers côtés ou délaissés par les puissances occidentales et émergentes sur le territoire national et dans leur « sphère d'influence » respective sur le continent⁴⁵. Cette structuration de la défense populaire a corrélativement une incidence sur l'aspect opérationnel.

Les manquements de la défense populaire dans le cadre opérationnel

Le volet opérationnel fait référence au niveau stratégique militaire. C'est le niveau de direction des opérations militaires, de déploiement et d'emploi des forces dans un cadre politique fixé. Il concerne la définition du rôle des missions des forces armées, la doctrine d'emploi des forces, la stratégie militaire, l'ambition capacitaire, la planification et les investissements de défense. À ce niveau, et dans un cadre national, le chef d'État-Major des Armées (CEMA) propose les orientations militaires qui doivent permettre de satisfaire les objectifs politiques fixés. Il conduit ensuite les opérations⁴⁶. L'approche globale est une démarche qui vise à développer, entre les parties civile et militaire, différents degrés d'interaction dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et du développement économique

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*

40. *Ibid.*

41. Voir, Capitaine de Vaisseau C., Suard, « Au niveau stratégique, l'approche globale constitue aujourd'hui une nécessité absolue pour tous les acteurs du règlement de conflit », *Doctrine, La manœuvre globale, cadre général de la contre rébellion*, n° 19, p. 4.

42. Voir, L., Koungou, *Op. cit.*

43. Voir, F. X., Noah Edzambi, *Op. cit.*

44. Le concept de « passif stratégique » trouve origine dans la théorie des ressources en entreprise managériale. Cette dernière est centrée sur l'analyse des ressources aux attributs VRIN (de valeurs rares, inimitables, non-substituables), seules supposées mener une entreprise à l'avantage concurrentiel. X., Weppe, V., Warnier, X., Lecocq, « Ressources stratégiques, ressources ordinaires et ressources négatives : pour une reconnaissance de l'ensemble du spectre des ressources », *Revue française de gestion*, 2013/5 N° 234, pp. 43-63. Partant de cette conception entrepreneuriale, dans le cadre de cette analyse, le passif stratégique est toute personne qui ne contribue pas (consciemment ou inconsciemment) au développement de l'entité étatique dont il est ressortissant, ou de l'organisation institutionnelle à laquelle il appartient. D'une part, ce comportement dilue les possibilités de ladite entité à s'arrimer aux enjeux géopolitique/géoéconomique en vigueur qui lui seraient profitables, et, d'autre part, favorise la réalisation des projets géostratégiques d'intelligences étrangères.

45. F., Charillon, « La politique étrangère de l'Union européenne à l'épreuve des normes américaines », *Cultures & Conflits*, 2001/44, p. 7.

46. Voir, « Quelques rappels utiles en matière de stratégie, « opératique » et tactique... », *Doctrine, Revue d'études générales, Stratégie, « opératique » et tactique : la place des forces terrestres*, n° 7, décembre 2005, p. 8.

et social, en vue d'une meilleure cohérence et d'une plus grande efficacité de la politique de défense et de sécurité, tant dans la conception de l'intervention (collaboration) que dans son exécution sur le terrain (coordination). Elle se fonde sur l'identification d'une vision globale partagée, et nécessite une appropriation nationale de l'effort par l'État, les représentants locaux, la société civile et les populations⁴⁷. Le Cameroun ayant adopté la défense populaire, le volet opérationnel s'appesantit sur l'aspect civil et le domaine militaire. La défense populaire a pour objectif de *décupler les forces*, militaires et civiles, que le pays lance dans une bataille. Elle s'appuie sur trois piliers :

- La préparation de la réserve nationale, qui a elle-même pour mission de préparer les citoyens et les sensibiliser à la défense nationale. Elle se fait à trois niveaux : la préparation militaire élémentaire organisée au niveau départemental ; la préparation militaire technique destinée aux fonctionnaires et agents de l'État des catégories B et C ; la préparation militaire supérieure organisée à l'intention de tous les étudiants des grandes écoles et des universités. Le pays peut, par ce moyen, se constituer un vivier de réservistes encadrés par un service de défense et de mobilisation gérée par la gendarmerie nationale ;
- L'affectation dans chaque département ministériel d'un haut fonctionnaire chargé des questions de défense et sécurité ;
- Les manœuvres nationales dont l'objectif affiché était de renforcer la cohésion et les capacités entre les forces régulières, auxiliaires et supplétives⁴⁸.

Il apparaît que la mise en œuvre desdits piliers de la défense populaire est de la prérogative du ministre de l'Intérieur. Connu sous le nom de ministre de l'Administration territoriale (MINAT) au Cameroun, le ministre fait appliquer ces piliers par le truchement des autorités administratives⁴⁹ et municipales⁵⁰. Toutefois, malgré l'existence de dispositifs de protection civile, nombre d'entre eux ne sont pas appliqués en raison, soit de leur non-exécution (la préparation de la réserve nationale et les manœuvres nationales), soit en raison de leur suppression (l'affectation dans chaque département ministériel d'un haut fonctionnaire chargé des questions de défense et sécurité). Cette situation limite la mise en œuvre de la défense populaire dans son aspect logistique⁵¹. En effet, la permanence du risque de déclenchement d'une crise/catastrophe sur le territoire national, impose de considérer le cadre d'action des acteurs de la défense civile de façon plus large, d'organiser un déploiement logistique prompt et adéquat, afin de leur permettre d'apporter une réponse appropriée sans sortir du rôle et de la place qui doivent être les leurs en matière de défense et de sécurité⁵². La vulnérabilité accrue de la société, dont les citoyens se montrent plus exigeants dans le domaine de la sécurité, implique que les pouvoirs publics apportent une réponse rassurante et significative lors des événements exceptionnels de la vie de la nation. Dans un tel contexte, la défense populaire apporte une contribution logistique qu'il convient de bien encadrer et de bien cerner⁵³. La présence d'un haut fonctionnaire de défense et sécurité (HFDS) dans l'ossature sécuritaire est une nécessité. Il se trouve au centre du système sécuritaire dans la mesure où il facilite la coordination des rapports établis entre les autorités gouvernementales, les responsables militaires, les institutions universitaires et la société civile, pour la conception et la mise en œuvre de la politique de défense et de sécurité. Le HFDS anime et coordonne la préparation des mesures de défense (plans de défense, sécurité, protection du secret), et est chargé de la sécurité des systèmes d'information. Dans le cadre de leur activité, ils ont autorité sur l'ensemble des services du ministère concerné. Ayant été sous mandat et sous tutelle française, le Cameroun adoptera cette fonction sous le régime Ahidjo. L'affectation d'un haut fonctionnaire chargé des questions de défense et sécurité, dans chaque département ministériel, y était effective. Toutefois, ce poste n'est plus d'actualité sous le régime du Renouveau, malgré son importance dans la défense populaire invo-

47. Capitaine de Vaisseau C., Suard, *Op. cit.*

48. J. T., Okala Ebodé, « Le système de sécurité camerounais à l'épreuve de la gouvernance démocratique », Thèse de Doctorat en science politique, Université de Yaoundé II, en attente de soutenance, p. 342.

49. V., Hameni Bieleu, *Politique de défense et sécurité nationale du Cameroun*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2012, p. 358.

50. Voir, « La défense civile, organisation et moyens », sur http://www.defense.gouv.fr/livre_blanc/les_reperes/les_grandes_fonctions_strategiques_proteger/la_cooperation_civilo_militaire_sur_le_territoire##, consulté le 10/03/2018.

51. Colonel S., Ségarra, « De la performance logistique », *Doctrine, La performance logistique*, n° 8, mars 2006, pp. 5-9 ; Colonel P., Huguet, « La dimension interarmées du soutien logistique des opérations », *Doctrine, La performance logistique*, n° 8, mars 2006, p. 10.

52. Colonel J.-L., Vergez, « Ébauche de concept interarmées de sauvegarde terrestre », *Doctrine, La contribution des forces terrestres à la sécurité publique dans les OPEX et les OPINT*, n° 6, mars 2005, p. 12.

53. *Ibid.*

quée par le président Biya⁵⁴.

L'armée au Cameroun est née avant l'État, en situation de contrôle direct de l'administration coloniale. Sur le plan de la sociologie historique, c'est en 1956 que se tint le premier enrôlement d' « innombrables milices locales », aux côtés des parachutistes et troupes africaines venues des différentes colonies dans le cadre d'une opération militaire, sur ordre de Pierre Messmer⁵⁵. Quant au plan juridique, c'est l'ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959 qui constitue l'acte de naissance des forces armées camerounaises, alors que le pays est encore sous le statut transitoire de territoire autonome, du fait de la loi-cadre de 1956. Ce bref rappel vise à fixer les préalables analytiques du cadre d'extraversion du système de défense camerounais. L'armée peut être utilisée pour organiser la vie sociale ou encore réprimer un certain type d'attitudes permettant de remettre en cause les intérêts de la classe dominante. Sa principale fonction est la pérennité du régime au pouvoir et la « sécuritisation⁵⁶ » des avantages et intérêts du collectif bureaucratique-présidentiel⁵⁷. Ainsi, pour le pouvoir politique, les forces de défense, régulièrement à la solde soit de régimes dynastiques, « d'hommes forts », ou de « partis dominants⁵⁸ », ont une position exceptionnelle en Afrique : elles ne participent pas au développement et à l'épanouissement des citoyens de l'Etat-Nation, mais servent majoritairement les intérêts des régimes en place.

Au Cameroun, la feuille de route du commandement militaire renforce le pouvoir du président de la République à travers le pouvoir de ses officiers. L'histoire de la naissance de l'État au Cameroun se reconnaît donc à la concentration institutionnelle autour de deux pôles : le pouvoir du souverain et la hiérarchie des officiers⁵⁹. C'est ainsi que pour contrecarrer les menaces de coup d'État et/ou de partition du pays, les régimes successifs ont opté pour le verrouillage de l'appareil de défense et de sécurité. Cette présidentialisation du système de défense, qui place le président au centre de toutes les décisions et attentions, n'est pas sans résonance sur le profil du soldat camerounais⁶⁰. En effet, sans être tribaliste, ethnique ou régionaliste, l'armée camerounaise ne présente pas moins un noyau « fraternel » significatif autour de celui qui se veut l'incarnation des institutions⁶¹. Le facteur ethno-régional est le plus lisible dans la structuration du corps militaire tant les décisionnaires actifs (même ethnie ou région du président), se distinguent des décisionnaires réactifs (ressortissants d'autres régions). Les premiers occupent des postes stratégiques de défense et de sécurité et disposent de moyens d'actions dont la capacité de violence et de nuisance dans le système sécuritaire camerounais. Quant aux seconds, ils sont employés à des postes militaires certes d'envergure, mais sont soit « encerclés » par les « frères » du président, soit disposent de ressources conséquentes d'initiative limitées⁶². Les forces armées camerounaises ne disposant pas d'un socle doctrinal stable, boussole indispensable dans leurs déploiements sur différents théâtres d'opérations, ont du mal à s'adapter aux guerres probables⁶³. L'armée régulière est de plus en plus supplantée par les unités spéciales. Cette évolution est en partie inhérente à la montée de l'insécurité régionale et aux transformations des menaces qui pèsent sur la sécurité du territoire. Elle s'inscrit également dans un contexte d'inefficacité de l'armée régulière et d'incapacité pour le budget de la défense camerounais, à entraîner et équiper convenablement une armée qui compte 40 000 hommes, gendarmerie, bataillon d'intervention rapide (BIR) et garde présidentielle (GP) compris⁶⁴. Ce phénomène n'affecte pas que le secteur de la défense. La sûreté nationale elle-même a connu une évolution avec la création ces vingt dernières années d'unités spéciales de la police. Globalement, sur les 40 000 hommes que représentent les forces armées camerounaises (FAC), 10 000 font partie des forces et unités spéciales. Le BIR et la GP réunissent à eux seuls 6000 hommes. Les 4000 restants sont répartis dans des corps armés spéciaux.

54. F. X., Noah Edzimbi, *Op. cit.*

55. T., Deltombe, M., Domergue, J., Tatsitsa, « *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique* », *Op. cit.*, p. 113.

56. L., Koungou, *Op. cit.*, pp. 34-35.

57. H. M., Heungoup, « Le BIR et la GP dans la politique de défense et de sécurité du Cameroun. Socioanalyse du rôle présidentiel des concepts stratégiques et d'emploi des forces », Mémoire en Science politique à l'Université catholique d'Afrique centrale, 2012-2013.

58. V., Magnani et T., Vircoulon, « Vers un retour de l'autoritarisme en Afrique ? », *Politique étrangère*, 2019/2, p. 14.

59. A., Ondoua, « Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun », Thèse de Doctorat, Université de RENNES 1, année académique 2013, p. 293.

60. *Ibid.*, p. 193.

61. *Ibid.*

62. *Ibid.*, pp. 200-201.

63. Général V., Desportes, *La guerre probable. Penser autrement*, Éditions Économica, Paris, 2007, 150p.

64. H. De M., Heungoup, *Op. cit.*, pp. 78-79.

Les rapports entre les forces armées et des structures civiles s'expriment dans une dualisation locale des opérateurs de l'ordre sécuritaire sous la nébuleuse Boko Haram. La dualisation est une mise en complémentarité entre forces de défense camerounaises et toutes les unités non militaires et privées, qui s'engagent à offrir un secours aux premières en termes de renseignements et de poursuite des membres de Boko Haram. Il s'agit en l'occurrence des groupes d'autodéfense, encore appelés comités de vigilance, essentiellement constitués de personnels civils et locaux. L'action publique sécuritaire devient alors le produit d'une négociation entre l'État et des acteurs privés, dont la mission première n'est pas la sécurité publique, mais qui trouve un intérêt à s'y impliquer afin d'en retirer un sens et une substance existentiels. Ainsi, certains de ces comités de vigilance sont mis sur pied à l'initiative de l'État (sous-préfets) et d'autres le sont par les populations elles-mêmes, mais reconnus par l'État, et sont généralement placés sous l'autorité des sous-préfets ou des chefs traditionnels locaux⁶⁵. Si ces comités de vigilance inaugurent une ère nouvelle de la *praxis* politico-administrative de l'ordre et la sécurité en situation d'État de droit au Cameroun, il faut dire qu'ils soulèvent un questionnement sur la responsabilité et l'éthique dans la conduite d'opérations sécuritaires⁶⁶. Le problème se pose notamment en relation avec la coordination opérationnelle des actions sur le terrain et la capacité de ces opérateurs privés (non formés) à concilier ordre sécuritaire et droits de l'Homme. À ce jour, on peut reconnaître que si l'activisme des groupes d'autodéfense a permis d'éviter plus d'une dizaine d'attentats suicides et favorisé l'arrestation de plusieurs dizaines de membres de Boko Haram, l'inquiétude demeure quant aux risques de dérapages potentiels. On peut craindre la répétition des cas de dénonciations calomnieuses, de règlements de comptes ou d'éventuelles collaborations douteuses avec les adeptes de la secte⁶⁷. Il y a un risque de voir ces groupes de vigilance devenir de véritables agents d'insécurité et de désordre quand leurs animateurs peuvent utiliser leur statut de « collaborateurs des forces de défense et de sécurité » pour faire « chanter » les autorités administratives et les populations, ou se livrer à des activités de pillage et de rackets⁶⁸. Aussi existe-t-il une mésentente entre les forces armées et la population.

Historiquement, les forces armées camerounaises étaient un instrument de conquête et de consolidation du pouvoir colonial⁶⁹ qui matait et réprimait les populations, entraînant une désolidarisation populaire sur les enjeux de défense et de sécurité. On a alors pu subdiviser la population en trois générations traumatiques : celle des années d'indépendance qui a connu la répression des nationalistes de l'Union des populations du Cameroun (UPC) ; celle des années 1990 témoin des années de braise et de villes mortes⁷⁰ et celle actuelle des années 2000 qui a connu la répression sanglante des « émeutes de la faim » de 2008⁷¹. En s'appuyant sur le conflit de Bakassi, le capitaine de vaisseau Meloupou, Contrôleur des Armées du Cameroun⁷², évoque cette « inopérabilité » du concept de défense populaire à cause du manque de solidarité qui existe entre l'armée et la population. Aussi, affirme-t-il que « la population locale avait été très rétive vis-à-vis du militaire au point où, elle s'était plutôt constituée en menace à la défense du pays ». Il en était de même, poursuit-il, des médias « qui n'avaient jamais rien dit de bon, ni soutenu les militaires camerounais au front, eux qui n'attendaient de la part de la population locale qu'un élan de solidarité afin de renforcer leur capacité morale et psychologique sur le champ de bataille⁷³ ». Il est judicieux que ces différents manquements de la défense populaire soient réduits pour que cette dernière s'arrime aux enjeux de puissance en cours dans le contexte international post-guerre froide.

65. O., Nwachock A Birema, « La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun en situation de terrorisme de Boko Haram : entre monopole étatique, coopération internationale et ouverture au privé », 14p., document disponible sur www.google.com, consulté le 20/04/2018.

66. F. X., Noah Edzimbi, *Op. cit.*

67. *Ibid.*

68. O., Nwachock A Birema, *Op. cit.*, p. 11.

69. A., Ondoua, « Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun », 2013, p. 96.

70. L., Sindjoun, « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique », *L'Afrique politique*, n° 1994, 1994, pp. 143-161 ; P., Kame, *Les crises majeures de la présidence Paul Biya*, Paris, L'Harmattan, 2007.

71. P. E., Batchom, *Op. cit.*

72. H. M., Heungoup et E. E., Yogo, « Enjeux et défis des forces armées camerounaises à l'horizon 2035 », *Tribune* n° 308, p. 5.

73. *Ibid.*

Penser le reprofilage de la défense populaire camerounaise

Le reprofilage de la défense populaire, politique de défense et de sécurité par défaut du Cameroun, est une démarche nécessaire pour rechercher des moyens en vue de répondre aux nouvelles menaces, mais aussi anticiper celles qui émergeront demain. Dans un monde effervescent et peu prévisible, la reconstruction d'une pensée stratégique, appuyée sur un outil souple de décèlement précoce des menaces, est désormais impérative. De ce fait, il est question, d'une part, de proposer la conception d'un document officiel sur la politique de défense et de sécurité au Cameroun (A), et, d'autre part, d'améliorer la défense populaire dans le cadre opérationnel (B).

Plaidoyer pour un document unique et intégré de défense et sécurité

Une politique de sécurité et de défense a pour but la protection des citoyens et des intérêts d'un État ou d'une région⁷⁴. La formulation des intérêts fondamentaux se présente comme un *process* dynamique et complexe étant donné que cette catégorie reflète des réalités sociales qui comportent la totalité des besoins et aspirations communs à tous les membres d'une entité socioculturelle⁷⁵. La satisfaction et le soutien de ses besoins et aspirations sont une condition indispensable à l'existence et à l'identité de la société en tant que sujet de l'histoire. Ceux-ci reflètent les aspirations d'un peuple d'occuper, dans le cadre de la communauté mondiale, une place qui correspond le mieux à ses traditions historiques, culturelles et spirituelles et qui lui assurerait la pleine réalisation de son potentiel⁷⁶. Comme nous l'avons relevé plutôt, les intérêts fondamentaux d'une entité étatique se subdivisent en trois axes à savoir : les intérêts vitaux, les intérêts stratégiques et les intérêts de puissance. Les intérêts stratégiques, quant à eux, renvoient aux rapports entretenus par un acteur étatique/régional sur la scène internationale, mais aussi aux actions et aux avantages qu'il tire de ces relations établies. Ils se présentent comme ceux destinés à protéger et défendre les intérêts vitaux d'une entité étatique ou régionale, dans un environnement international mouvant.

La mise en œuvre du processus de sécurisation des intérêts fondamentaux, proprement dit, nécessite au préalable l'identification et l'évaluation des menaces et des risques, l'élaboration et la gradation des ripostes, au plan juridique, économique et éventuellement militaro-sécuritaire, l'appréciation des capacités extérieures de coopération ainsi que leur sincérité. La mise en action du programme militaire doit tenir compte de la nécessité d'harmoniser les politiques publiques nationales, d'assurer la cohérence entre les différents acteurs nationaux, pour une bonne collaboration de sécurisation desdits intérêts fondamentaux au niveau central de l'État et d'organismes décisionnels de circonscriptions régionales du territoire. En somme, les autorités politiques doivent envisager de faire élaborer, par des experts, un document de sécurité et de défense qui définit les intérêts fondamentaux en premier et, en second, présente l'ensemble des options et grands principes politiques, stratégiques et militaires qu'ils définissent et adoptent en vue d'assurer la défense et la sécurité de leur État. Ensuite, la conception d'une législation sur l'orientation et la programmation de gestion et de sécurisation des dites ressources, serait bénéfique. Aussi, la mise en œuvre de la défense populaire sera améliorée.

L'amélioration opérationnelle de la défense populaire

Quoique l'action militaire reste centrale au début des opérations et à moyen terme, à la fois comme un point d'ancrage structurant et coordinateur pour tous les acteurs engagés, un thermomètre sécuritaire au profit des politiques (et des médias), et bien sûr un recours permanent pour les populations contre les exactions et le terrorisme, est aujourd'hui déterminant. En effet, le civil et le militaire partagent le leadership de la coordination des actions qui visent à stabiliser et à reconstruire un pays dans les domaines concernés : sécurité, droit, gouvernance, vie sociale, économie, éducation, aspects sanitaires, etc.⁷⁷ Malgré que l'objectif de la défense populaire soit de décupler les forces que le pays lance dans la bataille décisive⁷⁸, le logiciel programmatique sécuritaire camerounais a pour but premier la dissuasion de toute subversion de l'ennemi intérieur qui se trouve au sein de la population, ce qui limite la défense populaire dans son aspect opérationnel. L'amélioration de la défense populaire, dans

74. *Ibid.*

75. *Ibid.*

76. *Ibid.*

77. *Ibid.*

78. V., Hameni Bieleu, *Op. cit.*, p. 185.

le cadre civil, débute par la mise en œuvre d'une résilience construite. Cette dernière ambitionne, par une série d'actions, qu'elles soient ou non le fait des autorités, d'augmenter les capacités de résistance d'une nation⁷⁹. La notion de résilience ne se résume pas à la gestion des crises sur le territoire national, à laquelle on voit souvent réduite : tout évènement de nature à affecter gravement la substance, la capacité d'action, la détermination ou le moral de la nation peut ressortir à cette notion, même s'il survient hors du territoire national (un revers important en opération, par exemple, une grave agression des ressortissants camerounais dans un pays étranger, etc.) peuvent entrer dans ce cadre⁸⁰. Il est à noter, en outre, le caractère à la fois matériel et immatériel d'un tel concept, puisqu'il combine volonté et capacité. Ces dernières sont, par ailleurs, à considérer aussi bien au plan individuel qu'au niveau collectif.

Dans cet objectif d'implémentation, les pouvoirs politiques peuvent s'inspirer du Japon qui, depuis le 1^{er} mai 2019, est entré dans l'ère *Reiwa*. Signifiant « Belle harmonie », la sélection du nom de la nouvelle ère nipponne a été confiée aux soins d'un comité *ad hoc* de neuf sages issus des milieux économiques et académiques⁸¹. Elle est d'une importance politique, dans la mesure où elle représente un ensemble de capacités fondées sur la maîtrise par les citoyens nippons des manières de faire, de penser, de réfléchir et de sentir qui leur permettent de jauger les menaces, d'agir et de réagir face aux enjeux de défense et de sécurité en présence, d'orienter et de parfaire leur stratégie de puissance pour un profit efficient, symbolique et matériel⁸² selon les contextes qui se présentent à eux. L'encadrement des acteurs civils peut se faire dans le cadre d'une Organisation Territoriale de Défense Civile (OTDC). Cette dernière coordonnera les efforts civils, la préparation de la réserve nationale et les manœuvres nationales, consenties en matière de défense et de sécurité **à l'échelle nationale**⁸³. Cette organisation serait placée sous l'autorité du chef d'État-Major des armées (CEMA). Dans chaque zone de défense, la mission de coordination serait assurée :

- Sur le plan national, par un Officier général de zone de défense (OGZD) nommé par le MINDEF après concertation avec le MINAT, le MINSUP et le MINES, assisté par un état-major interarmées (EMIAZD) et représenté, dans les circonscriptions territoriales, par des autorités administratives (gouverneurs et préfets) assistées d'un délégué militaire déconcentré (DMD) ;
- Dans la région, par le gouverneur assisté d'un Officier commandant supérieur régional (COMSUPR) ;
- Dans le département, par le préfet assisté d'un officier Commandant Supérieur Départemental (COMSUPD) ;
- Dans la municipalité, par le maire assisté d'un officier Commandant Supérieur Municipal (COMSUPM)

La mission des OGZD ou COMSUP, assistés d'autorités administrative et municipale, s'appliquera à 4 domaines principaux :

- La formation et l'entraînement des citoyens aux techniques et secours de première nécessité liés à la défense civile, mais aussi à la défense militaire ;
- La simulation de la défense opérationnelle du territoire en circonstance de rupture/surprise stratégique ;
- Le regroupement et la coordination de la logistique civile avec celle des forces armées durant une situation de rupture/surprise stratégique et
- La coopération civilo-militaire.

79. Voir, « Résilience ou comment combattre le terrorisme », *Histoire et stratégie*, n° 20, trimestriel, décembre 2014, février 2015, pp. 4-56.

80. Colonel P., Chanliau, « La résilience : surmonter le chaos », *Doctrine, Tactique, Les engagements terrestres sur le territoire national*, n° 26, décembre 2012, pp. 4-6.

81. R., Arnaud, « Le Japon choisit d'entrer dans l'ère *Reiwa* », *Le Figaro*, mardi 2 avril 2019, p. 7.

82. Cette définition est fortement inspirée de la définition de la puissance culturelle faite par le Pr. Luc Sindjoun dans son article « A la recherche de la puissance culturelle dans les relations internationales : essai de caractérisation du concept et d'appréhension du phénomène », p. 4.

83. Capitaine de vaisseau Nocq, « L'organisation territoriale interarmées de défense », *Doctrine, La contribution des forces terrestres à la sécurité publique dans les OPEX et les OPINT*, n° 6, mars 2005, pp. 15-17.

Il s'agit de garantir la continuité de l'action sécuritaire de l'État, l'unicité du commandement, la permanence de la mission de sécurité, la coopération civilo-militaire et la synergie qui en découle, l'économie et l'adaptabilité des moyens engagés et des capacités, la réactivité et la modularité et, enfin, des modes d'engagement adaptés aux circonstances⁸⁴. L'Organisation Territoriale de Défense Civile (OTDC) doit faire aboutir des réflexions en vue de définir une posture de sauvegarde de la sécurité publique, qui servira de cadre de référence aux engagements des acteurs de la défense civile. Cette posture de sauvegarde doit être comprise comme étant l'ensemble des participations aux objectifs de la défense civile, sécurité civile et sécurité générale⁸⁵. Cette posture recouvrira, en fonction des circonstances et des priorités définies par les autorités civiles, la participation des acteurs de la défense civile à des missions de :

- Soutien à des actions de prévention ;
- Soutien direct aux populations en détresse ;
- Aide au service public ;
- Sécurité générale, dont celle relative à la lutte antiterroriste⁸⁶.

Dès lors, l'objectif des autorités politiques et militaires camerounaises doit être d'opérer une « mue stratégique » des forces de défense et de sécurité, susceptible de garantir à celles-ci une autonomie d'action et d'être une « poche d'excellence » technologique⁸⁷ qui participe au rayonnement du pays. La stratégie du Cameroun doit être de moderniser les forces armées et de se montrer innovante dans l'adoption des technologies de pointe dans le domaine militaire. Face à la supériorité d'autres États dans ce domaine, le Cameroun peut choisir l'approche asymétrique pour un départ, menant une offensive tous azimuts visant à exploiter toutes les ressources de renseignement, dans une optique de modernisation et de développement⁸⁸.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire, pour les services de renseignement militaires camerounais, de développer des capacités de recherche scientifique, technique et humaine entre services de renseignement nationaux, mais également avec ceux des partenaires étrangers⁸⁹ dans un esprit de « coopération militaire⁹⁰ », ce qui permettra de revoir les accords d'assistance militaire signés avec les partenaires étrangers. D'une manière générale, les ambitions des responsables politiques et militaires doivent reposer sur une logique d'éveil stratégique et de réorientation géopolitique dans le cadre de la coopération militaire avec les puissances étrangères, afin de favoriser l'appropriation par le Cameroun d'une politique de défense et de sécurité mieux adaptée. Pour ce faire, les autorités politiques du pays doivent établir une base industrielle et technologique de défense (BITD). Le document de défense doit s'appesantir sur l'organisation de l'industrie nationale de défense, condition d'un développement technologique indépendant. Il s'agira ainsi de :

- Donner la priorité au développement de capacités technologiques indépendantes. Cette autonomie technologique formera la pierre angulaire des accords de partenariats négociés entre l'État et les entreprises étrangères ;
- Réduire progressivement les achats sur étagère auprès de fournisseurs étrangers, donc de sortir d'une simple relation client/fournisseur. Ces partenaires auront d'autant plus de valeur aux yeux du

84. *Ibid.*

85. *Ibid.*

86. *Ibid.*

87. M., Gazibo et C., Roromme, *Un nouvel ordre mondial made in China ?* (Chapitre 4 : La modernisation militaire conventionnelle de la Chine), Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 2011, p. 70.

88. Le maître mot est « informationisation », une conception stratégique de l'information qui se trouve désormais au cœur de tous les supports de l'expression de la puissance chinoise. La maîtrise de l'information est devenue prioritaire et indissociable de tous les autres domaines, aussi bien militaires que politiques ou économiques. Avoir la capacité de recueillir par de multiples sources, recouper, vérifier l'information pour s'assurer de sa fiabilité, mais aussi de la manipuler, la déformer, la transformer pour tromper ou faire douter l'adversaire, autant de techniques ancestrales qui avec l'interconnexion croissante des réseaux et la rapidité de circulation de l'information des prennent des proportions inédites. Les opérations sur les réseaux d'information et de communication sont désormais indissociables de tout conflit et de toute opération militaire. F., Douzet, « Chine : cyberstratégie, l'art de la guerre revisité », <http://www.diploweb.com/Geostrategie-de-l-internet.html>, article consulté le 21/06/2019.

89. Général Chéreau, « Les nouvelles menaces : le défi du renseignement d'intérêt militaire », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, p. 28.

90. La « coopération militaire » exprime des relations établies entre deux ou plusieurs armées leur permettant chacune d'améliorer leurs capacités par des échanges communs, sans toutefois partager des informations sensibles et stratégiques pouvant nuire à chacune pris individuellement. F. X., Noah Edzimbi, « Le déficit de l'Union Africaine dans le domaine du renseignement comme frein à son projet de renaissance à l'horizon 2063 », *Dialectique des intelligences*, n° 004, 2017, pp. 167-198.

- pays s'ils s'inscrivent dans le cadre d'une coopération de défense élargie/partenariat stratégique ;
- Établir un cadre juridique et réglementaire spécifique, en particulier s'agissant des marchés publics afin de stimuler la production et l'innovation. Les activités industrielles nationales ne devront pas dépendre des marchés export, d'où l'utilisation privilégiée de contrat type « cost plus » ;
 - Soutenir la science et la technologie de défense en mettant l'accent sur la recherche appliquée ;
 - Détenir les compétences et savoir-faire nécessaires à la modernisation et au soutien des équipements⁹¹.

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble, un « Secrétariat au Matériel de défense » (SEPROD), peut être créé au sein des ministères de la Défense. SEPROD se verrait confier comme mandat la formulation et le pilotage de la politique d'acquisition et de la politique de R&D Défense, mises en œuvre par les trois armées. Ainsi, le ministre de la Défense, à travers le SEPROD, formulera et dirigera la politique d'acquisition de produits de défense ; il délèguera aux institutions des composantes des forces armées des pouvoirs afin d'exécuter la politique formulée par le Secrétariat, en ce qui concerne les commandes et les achats de produits spécifiques à leur domaine. L'exécution de cette politique serait constamment évaluée par le ministère⁹². Dans ce cadre, l'État camerounais achètera le matériel et la technologie militaires à l'étranger pour développer son industrie nationale de défense afin de réduire sa dépendance extérieure. Les activités militaires contribueront à asseoir l'influence du pays, tant dans le cadre économique que diplomatique, conformément à une stratégie globale d'accroissement de sa puissance en Afrique⁹³.

Conclusion

Il était question de l'évaluation de la défense populaire, politique de défense et de sécurité de l'État du Cameroun. Le constat établi est que celle-ci est une modalité prise pour une politique de défense et de sécurité. Ses fondements se trouvent dans la guerre révolutionnaire menée dans l'empire colonial français. Les symboliques des couleurs (rouge et verte) et celle du poisson, pour illustrer la pression et le harcèlement subis par les acteurs censés contribuer à la chaîne du renseignement, présentent dans la DGR, sont perceptibles dans les pratiques de la défense populaire. La mise en œuvre de cette dernière fut ou avait été non seulement en lien direct avec le projet géopolitique de la France, mais aussi, avec la recherche hégémonique de responsables politiques locaux. Dans le but de recadrer ladite politique, une analyse détaillée de risques, incorporée dans le document stratégique permettra de fixer les objectifs précis et de les hiérarchiser par ordre d'importance. La présente contribution propose ainsi la création d'une programmation à moyen et long terme des objectifs de défense et de sécurité approuvés par le Parlement. Elle assurera le lien entre les objectifs et les moyens attribués à la politique de défense de même que le suivi de l'efficacité de l'action publique dans une démarche d'évaluation de la performance. Si une modernisation des forces de défense a été menée en 2001, aucune réforme touchant la population, concernée au premier rang dans le système de sécurité et de défense, n'a été établie. Un amendement, intégrant cette dernière dans ladite modernisation, peut concourir à plus de performance de la défense populaire. Ainsi, la politique de défense et de sécurité ne portera plus uniquement sur la structuration et la dimension opérationnelle des forces de défense et de sécurité, mais prendra aussi en compte l'ensemble de la nation, de façon à optimiser et à améliorer le système sécuritaire. Enfin, l'intégration des populations dans la mise en œuvre tactique et opérative de la défense populaire permettra aux ministères de la Défense et de l'Administration territoriale de mieux piloter l'action de la Nation dans un contexte de surprise/rupture stratégique, et de développer une véritable culture du résultat et de la performance.

91. H., Masson, E., Siqueira Brick et K., Martin, « Production d'armement : le Brésil en quête d'autonomie », *Fondation pour la Recherche Stratégique*, Recherche & Documents, n° 02/2015, 24 juin 2015, pp. 9-10.

92. *Ibid.*

93. C., Harbulot, « La culture : vecteur de la stratégie de puissance de la Chine en Afrique », ESSEC, EME, Mastère spécialisé Marketing et Management, 2007-2008, p. 8.

Références bibliographiques

- Abouem A Tchoyi, S. C., Mbafofou (dir.), *50 ans de réforme de l'État au Cameroun. Stratégies, bilans et perspectives*, Yaoundé, L'Harmattan, 2013.
- Abwa, D., *Cameroun : histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Editions Clé, 2010, 412p.
- Adam, P., Schoepfer, A., « Les orientations françaises en matière de défense », *Géoéconomie*, 2013/3 (n° 66), pp. 21-36.
- Arnaud, R., « Le Japon choisit d'entrer dans l'ère Reiwa », *Le Figaro*, mardi 2 avril 2019, p. 7.
- Atangana Mebara, J. M., *Le Secrétaire général de la présidence de la République au Cameroun. Entre mythes, textes et réalités*, Paris, L'Harmattan, 2016, 324p.
- Badie, B., *Le temps des humiliés : pathologie des relations internationales*, Odile Jacob, 2014, 190p.
- Capitaine Suard, C., « Au niveau stratégique, l'approche globale constitue aujourd'hui une nécessité absolue pour tous les acteurs du règlement de conflit », *Doctrine, La manœuvre globale, cadre général de la contre rébellion*, n° 19, pp. 4-7.
- Carayol, R., « Interventions armées : l'Afrique de Papa revient, vive l'ingérence ? », *Jeune Afrique*, n° 2804 du 05 au 11 octobre 2014, pp. 38-39.
- Cepik, M., « La politique de défense brésilienne : institutions, doctrines, capacités et économie », *Fondation pour la Recherche stratégique*, note n° 5/2014, 2 avril 2014, 16p.
- Charillon, F., « L'éthique : le nouveau mot d'ordre de la politique étrangère française ? », *Revue internationale et stratégique* 2007/3 (N°67), pp. 88-90.
- Chassin, L.-M., « Du rôle idéologique de l'armée », *Revue militaire d'information*, octobre 1954.
- Chirio, M., « Le pouvoir en un mot : les militaires brésiliens et la « révolution » du 31 mars 1964 », *Nuevo Mundo, Mundos Nuevos*, n° 7, 2007.
- Chopin, O., Irondelle, B., et Malissard, A., « Etudier le renseignement en France », *Hérodote* 2011/1 (n° 140), pp. 91-102.
- Chouala, Y. A., « La crise diplomatique de Mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale : fondements, enjeux et perspectives », *Polis*, 2005.
- Colonel Amelineau, F., « Doctrine et enseignement : le Cours supérieur d'état-major », *Doctrines, La synergie doctrine, enseignement, formation*, 2004, n° 02, pp. 9-13.
- Colonel Chandouineau, B., « Les enjeux et la numérisation du renseignement futur », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 35-37.
- Colonel Chanliau, P., « La résilience : surmonter le chaos », *Doctrine, Tactique, Les engagements terrestres sur le territoire national*, n° 26, décembre 2012, pp. 4-6.
- Colonel DE Lammerville, A., « Formation au renseignement. Des évolutions pour les officiers de l'armée de terre », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 41-43.
- Colonel Huguet, P., « La dimension interarmées du soutien logistique des opérations », *Doctrine, La performance logistique*, n° 8, mars 2006, pp. 10-12.
- Colonel Martin, « La doctrine, la formation et l'enseignement militaire dans l'armée de terre U.S. », *Doctrine, La synergie doctrine, enseignement, formation*, n° 2, mars 2004, pp. 28-29.
- Colonel Salaun, O., « Territoire national : les armées au cœur des crises majeures », *Doctrine, Tactique, Les engagements terrestres sur le territoire national*, n° 26, décembre 2012, pp. 10-13.
- Colonel Segarra, S., « De la performance logistique », *Doctrine, La performance logistique*, n° 8, mars

- 2006, pp. 5-9.
- Colonel Vergez, J.-L., « Ebauche de concept interarmées de sauvegarde terrestre », *Doctrine, La contribution des forces terrestres à la sécurité publique dans les OPEX et les OPINT*, n° 6, mars 2005, pp. 12-14.
- Commandant Hogard, J., « L'armée française devant la guerre révolutionnaire », *Revue de Défense nationale*, vol. 13, janvier 1957, pp. 77-89.
- Conac, G., « Les politiques juridiques des États d'Afrique francophone aux lendemains des indépendances », in *Mélanges en l'honneur du Professeur Gustave Peiser*, PUG, 1995, pp. 141-159.
- Conac, G., « Portrait du chef de l'État », *Pouvoirs*, n° 25, Paris, 1983. pp.121-130.
- Conchiglia, A., « La Françafrique est née au Cameroun », *Le Monde diplomatique*, n° 684, mars 2011.
- Deltombe, T., Domergue, M., Tatsitsa, J., *Kamerun, une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, Editions Ifrikiya, juin 2012, 742p.
- Deltombe, T., Domergue, M., Tatsitsa, J., *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2016, 245p.
- Fogue Tedom, A., *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 2008, 418p.
- Fogue Tedom, A., *Cameroun : sortir le renseignement du maintien de l'ordre politique. En faire un outil stratégique*, Yaoundé, Les Editions du Schabel, 2017, 471p.
- Général Desportes, V., *La guerre probable. Penser autrement*, Editions Economica, Paris, 2007, 150p.
- Général Royal, B., *The ethical challenges of the soldier. The French Experience*, Paris, Economica, 186p.
- Général Bezacier, G., « L'engagement des forces terrestres en opération », *Doctrine, La contribution des forces terrestres à la sécurité publique dans les OPEX et les OPINT*, n° 6, mars 2005, pp. 4-8.
- Général Bezacier, G., « Editorial », *Doctrines, La synergie doctrine, enseignement, formation*, 2004, n° 02, p. 3.
- Général Bezacier, G., « Je ne croyais pas devoir le faire, mais... », *Doctrines, La synergie doctrine, enseignement, formation*, 2004, n° 02, pp. 4-5.
- Général (E.R.) Caron, M., Directeur Adjoint ISSAT/DCAF, Genève, « SSR and the defence sector : a security&development perspectives », by M., Caron, M., Downes and W., Oosterveld, ISSAT Office, dans le cadre du Colloque International dans le cadre du Forum Europe-Afrique de l'Ouest « Dialogue entre militaires et société civile », Forces de Défense et de Sécurité au Cœur de la Sécurité Humaine, Etat-Major général des armées, pp. 28-39.
- Général Blervaque, P., « Recherche du renseignement : l'adaptation de nos capacités », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 30-34.
- Général Bourin, J.-P., « L'instruction collective. Un nouveau cadre », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 38-40.
- Général Chassin, L. M., « Du rôle idéologique de l'armée », *Revue militaire d'information*, n° 240, octobre 1954, pp. 13-26.
- Général Chereau, « Les nouvelles menaces : le défi du renseignement d'intérêt militaire », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 26-29.
- Général Coppolani, J.-F., « Renseignement terrestre : avenir et enjeux », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 9-12.

- Général Desportes, V., « Editorial », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 3-4.
- Général Desportes, V., « Les nouvelles conditions de l'efficacité militaire », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 5-8.
- Général Fast, « Le retour d'expérience renseignement : capitalisation de l'expérience pratique tirée des opérations *Iraqi Freedom (OIF)* et *Enduring Freedom (OEF)* », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 52-58.
- Général Ollivier, T., « Editorial », *Doctrine, La manœuvre globale, cadre général de la contre rébellion*, n° 19, p. 3.
- Général Serpollet, D., « Continuité de la menace : du territoire national aux théâtres d'opérations », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, pp. 16-19.
- Général Tramond, O., « Editorial », *Doctrine, Tactique, Les engagements terrestres sur le territoire national*, n° 26, décembre 2012, p. 3.
- Gere, F., « Contre-insurrection et action psychologique : tradition et modernité », *Focus stratégique*, n° 25, septembre 2010, 39p.
- Girardet, R., *La crise militaire française, 1945-1962. Aspects sociologiques et idéologiques*, Paris, Armand Colin, 1964.
- Guibert, N., « D' « excellents résultats » en 2018 pour les ventes d'armement français », *Le Monde*, jeudi 6 juin 2019, p. 4.
- Heungoup, H. M., « Le BIR et la GP dans la politique de défense et de sécurité du Cameroun. Socioanalyse du rôle présidentiel des concepts stratégiques et d'emploi des forces », Mémoire en Science politique à l'Université catholique d'Afrique centrale, 2012-2013.
- Lorot, P., « De la géopolitique à la géoéconomie. La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », *Géoéconomie, Revue trimestrielle, Été 2009, Les Conflits de la mondialisation*, numéro anniversaire, pp. 9-18.
- Masson, M., « L'avenir du renseignement », *Géoéconomie* 2009/4 (n° 51), p. 10.
- Masson, M., « Les défis du renseignement militaire », interview accordée à Diploweb.com le 1^{er} février 2009, article consulté sur Diploweb.com le 31 décembre 2018, p. 6.
- Noah Edzimbi, F. X., « La défense populaire et la lutte contre les nouvelles menaces au Cameroun : contribution à la formation d'une culture stratégique et à l'étude d'une logique sécuritaire globale après 2001 », Thèse de Doctorat en science politique, option Stratégie-Défense, Université de Yaoundé II, en attente de soutenance.
- Noah Edzimbi, F. X., « Le déficit de l'UA dans le domaine du renseignement comme frein à son projet de renaissance à l'horizon 2063 », *Dialectique des intelligences*, n° 004, 2017, pp. 167-198.
- Noah Edzimbi, F. X., « La maturité stratégique comme élément d'affirmation d'un état sur la scène internationale : l'exemple du Royaume du Maroc », *Espace géographique et société marocaine*, septembre 2017, n° 19, pp. 101-111.